

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 6 décembre 2024

N° 2024-604

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

LA SEANCE EST OUVERTE



# Société d'Economie Mixte BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT - Autorisation de Bordeaux Métropole pour l'entrée de la SEM au capital de la SAS IMMOBILIERE IKOS - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

### Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 2 février 2024, Bordeaux Métropole, actionnaire de Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) a autorisé la société d'économie mixte à entrer au capital de la SAS immobilière d'IKOS pour un montant de 10 000 euros, après que le Conseil d'Administration de BMA du 8 décembre 2023 s'est prononcé favorablement en ce sens.

Cette entrée au capital était une première étape montrant l'engagement de la SAEM au sein du projet IKOS, projet de création d'un lieu vitrine de l'économie sociale et solidaire rassemblant des activités productives et des espaces commerciaux dans de nouveaux bâtiments à construire à Bordeaux Nord.

Le projet a connu un fort développement depuis avec :

- le lancement de la consultation de promoteur pour la signature d'un contrat d'études préliminaires puis d'un contrat de promotion immobilière pour la construction des futurs locaux de IKOS le 19 mars 2024. Les trois opérateurs retenus à l'issue du premier tour ont remis leurs offres de contrat de promotion immobilière le 26 juin 2024 et ont été auditionnés le 28 juin. La société Aquitaine Gascogne Construction a été retenue en septembre 2024.

L'objectif recherché est la livraison du bâtiment et sa mise en exploitation au dernier trimestre 2026.

Le financement du contrat d'études préliminaires d'un montant de 350 000 € à 450 000 € est couvert par les subventions d'ores et déjà obtenues.

la poursuite du tour de table des investisseurs est désormais quasiment bouclée.

Le plan de financement est le suivant :

		- Village du réem					
RES				DEPENSES			
1. Emprunt	43,3%	8 027 817			Coût du projet		
1) Prêt PRU - Caisse des dépôts	32%	6 020 863 €			Travaux	74%	13 698 633
2) Autre prêt bancaire	11%	2 006 954 €			Frais promoteur Frais foncière	15% 11%	2 805 608 € 2 030 243 €
2. Fonds propres et QFP	22%	10 506 667					
Fonds Propres et QFP	21,6%	4 000 000 €	dont CCA	dont capital			
dont Caisse des dépôts	2096	800 000 €	640 000 €	160 000 (			
dont BMA	2496	960 000 €	768 000 €	192 000 (			
dont CEAPC	20%	800 000 €	640 000 €	160 000 6	ī.		
dont Investisseurs privés	1296	480 000 €	384 000 €	96 000 €	r		
dont SCIC IKOS*	2496	960 000 €	100 000 €	860 000 €			
* comprenant 500KC de subvention de Bordeaux Métropole, 200KC d'apports des membres de la SCIC, 269KC d'apport partiel d'actifs					FEDER : ADEME : Région Nouvelle-Aquitaine :	2 050 000 € 2 000 000 € 790 000 €	
3. Subventions	35%	6 506 667			Bordeaux Métropole :	1 333 333 €	
Subventions	35,1%	6 506 667 €			Ville de Bordeaux :	333 333 €	
Total Ressources		18 534 484 €			Total Dépenses		18 534 484

Il est envisagé que BMA investisse au sein de la SAS IKOS 1 M € maximum. Sachant que la Banque des Territoires et BMA sont considérés comme des actionnaires publics, leur participation cumulée ne peut dépasser plus de 25% du capital social afin de ne pas contrevenir à la réglementation européenne sur les aides économiques.

Le conseil d'administration de BMA s'est prononcé favorablement sur la participation de BMA à hauteur de 192 000 euros au capital de la SAS IKOS et de 768 000 euros en apports en comptes courants d'associés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

# Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1511-1, L.15112, L.1511-3 et L.1524-5,

**VU** le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

**VU** la décision du Conseil d'Administration de BMA en date du 9 juillet 2024 autorisant la SEM à entrer au capital de la SAS Immobilière d'IKOS,

**VU** le complément d'objets entre la SAEML BMA et la SAS Ikos dans la perspective du développement d'une offre d'accueil d'entreprises liées à l'économie sociale et solidaire,

## **ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que le projet IKOS est un projet phare en matière d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire pour le territoire et que la prise de participation de la SEM BMA dans la SAS consolide le modèle du projet,

**CONSIDERANT** l'avancement du projet sur le plan opérationnel, juridique, économique et financier,

## **DECIDE**

<u>Article unique</u>: d'autoriser en tant qu'actionnaire de Bordeaux Métropole Aménagement la SAEM à augmenter le montant de son investissement de 990 000 euros maximum répartis entre capital social et apports en comptes courants d'associés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre: Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur GOMOT, Madame JAMET, Madame KISS, Madame

NOEL, Monsieur PFEIFFER, Monsieur TOURNERIE, Monsieur TRIJOULET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024

Monsieur Alain GARNIER